

# FASCINANTE SARDAIGNE, 10 - 19 juin 2025

PRIX : 2240€ TOUT COMPRIS

## Ce prix comprend :

- l'hébergement en hôtel 4 étoiles italiennes, en ½ pension (en chambre double ou twin).
- les taxes de séjour.
- le transport en autocar de type « tourisme ».
- le ferry Gênes ↔ Sardaigne.
- **tous les déjeuners** (¼ de vin +1/2 d'eau + café compris).
- la location des audiophones.
- les visites.
- les services d'un guide local.
- la soirée folklorique .
- la garantie annulation et les frais de dossier : **80 € par personne, non remboursables quel que soit le motif et /ou la date du désistement.**
- l'assurance de la MAIF.

## Il ne comprend pas :

- l'assurance « vol ».
- les frais de boisson au-delà de ceux précisés ci-dessus.
- **le supplément « single » : 380 €**
- le pourboire du conducteur

**RÉPONSE TRES URGENTE !**

**l'option sur les hôtels étant, comme toujours très courte !**  
**à donner avant le 5 mars 2025**

### Responsables du voyage :

**Martine DEVRED : 0033 (0)6 37 58 97 19**

**Elisabeth MARTINETTO : 0033 (0)6 70 67 58 94**

**IMPORTANT :** le prix est calculé à la date de CE courrier. Il est susceptible d'être modifié en cas d'évènements économiques, sociaux ou réglementaires incontrôlables (cf. art 19 loi n° 92-645 du 13/07/1992)

**NB :** nous n'acceptons pas les paiements par cartes de crédit, seulement par chèques.

### Remboursement, annulation :

Comme vous pouvez le constater, nous avons inclus une garantie annulation (voir détails au verso)

Elle n'est, bien sûr, pas remboursable

Si votre annulation n'entre pas dans les critères qui sont proposés, les conditions d'annulation seront les suivantes :

- Jusqu'à 50 jours avant le départ, 1/3 de l'engagement local reste acquis à l'organisateur
  - De 49 à 25 jours avant le départ, 2/3 de l'engagement totale restent acquis à l'organisateur
  - Moins de 25 jours avant le départ, seules les sommes éventuellement reversées par les prestataires seront remboursées
- La solution du remplaçant reste toujours la meilleure. Prévenez au plus vite un responsable : il peut y avoir une liste d'attente.

### Annulation du fait de l'organisateur :

En cas d'effectif trop réduit ou pour toute raison qu'il jugerait utile pour la qualité et la sécurité du voyage, l'organisateur se réserve le droit de l'annuler sans autre recours que la restitution immédiate des sommes versées.